

Lutter contre le surendettement

[Cahiers](#) > [Le prix fort](#)

Le 1er janvier 2008 | | 1 messages

Il y a quelques années, le crédit à la consommation était beaucoup moins contrôlé qu'aujourd'hui. Cela a créé des drames. Au fil du temps, les Etats ont pris des mesures pour éviter le surendettement des ménages. Voyons comment ça se passe en Belgique.

En Belgique, 55% de la population adulte a au moins un crédit en cours. Le montant total des crédits à la consommation est de 16 milliards d'euros. Le montant total des crédits hypothécaires dépasse les 100 milliards.

Avant, la Banque nationale faisait seulement le relevé des personnes en retard de paiement. C'est le fichier négatif. Si vous êtes enregistré dans ce fichier, vous aurez beaucoup de mal à obtenir un prêt.

Depuis 2003, la Banque nationale doit aussi enregistrer tous les crédits, même s'ils sont en ordre. Toute personne qui a une carte de crédit, un crédit ou un prêt hypothécaire est donc reprise dans ce que l'on appelle la Centrale positive des crédits aux particuliers.

L'organisme qui prête doit consulter cette centrale positive. Les prêteurs savent ainsi exactement quelle est la situation du demandeur. Ils engagent donc plus leur responsabilité. Ainsi, un juge du travail peut tenir la banque comme responsable si elle a accordé de nouveaux crédits à quelqu'un qui avaient déjà plusieurs crédits en cours.
